



Présentation

L'objectif de cet enseignement est d'appréhender la problématique de la contrefaçon/falsification de médicaments dans sa globalité et de connaître les stratégies de lutte et en particulier le rôle des pharmaciens.

Contenu du cursus

Chaque chapitre contient un cours avec un diaporama sonorisé qui permet à l'étudiant de suivre l'enseignement comme s'il était en amphithéâtre, en outre nous lui proposons de prendre des notes sur un PDF de prise de notes. Enfin, il pourra s'entraîner grâce aux nombreux quizz qui lui permettront de s'auto-évaluer sur le chapitre en question.

Nos intervenants et partenaires

- Pharmaciens d'officines
- Etudiants des filières de santé
- Etudiants en droit

Bibliographie

[Cliquez ici pour consulter le glossaire.](#)

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Accéder gratuitement à l'intégralité de la formation.

Cliquer sur cette icône pour visionner le diaporama en plein écran et vérifier vos connaissances grâce aux quiz.

I : Généralités et définitions

Entrenez-vous avec ce quiz.

III : Conséquences pour la Santé publique économiques

Entrenez-vous avec ce quiz.

V : Internet

Entrenez-vous avec ce quiz.

VII : Les stratégies de lutte

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Entrenez-vous avec ce quiz.

IX : Rôle du pharmacien d'officine

A venir

XI : Rôle du pharmacien grossiste-répartiteur

Pharmacien, déontologie et éthique

[Cliquez ici pour télécharger tous les cours \(format diapo pleine page\)](#)

[Cliquez ici pour télécharger tous les cours \(format prise de notes\)](#)

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.